



## II. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après présentation du budget primitif 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire, **APPROUVE**, à **15 voix « pour »** et **4 abstentions (M./Mmes RENAULT, CHOMYN, BLIN, BETEGNIE)** le budget primitif 2015 de la Commune qui peut se résumer comme suit :

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	576 530,00	Produits des services et du domaine	87 600,00
Charges de personnel	630 400,00	Impôts et taxes	1 194 340,00
Charges de gestion courante	105 000,00	Dotations et participations	254 839,00
Charges financières	45 100,00	Produits de gestion courante	37 300,00
Charges exceptionnelles	4 700,00	Atténuation de charges	28 000,00
Dotations aux amortissements	35 400,00	Produits financiers et exceptionnels	3 007,62
Virement à la section d'investissement	592 570,00	Excédent antérieur reporté	383 913,38
<b>TOTAL</b>	<b>1 989 700,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 989 700,00</b>

### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de la dette (en capital)	160 000,00	Excédent de fonctionnement affecté	456 080,00
Opérations d'équipement	923 060,00	Emprunt	146 266,00
Déficit d'investissement reporté	365 640,00	FCTVA	47 484,00
		TLE/TA	10 000,00
		Subventions d'équipement	70 900,00
		Amortissement des immobilisations	35 400,00
		Produits de cessions d'immobilisations	90 000,00
		Virement de fonctionnement	592 570,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 448 700,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 448 700,00</b>

## III. BUDGET PRIMITIF 2015 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à **18 voix « pour »** et **une abstention (Mme MUSELET)**, et sous réserve de leur création statutaire :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € au comité des fêtes
- d'attribuer une subvention de 1 500 € à la banque alimentaire « la Bannette »

## IV. AFFAIRE FONCIERE - ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AP 43

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'installer un abribus sur Dizocourt au niveau du 126 rue de Varanval.

Monsieur le Maire précise qu'afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une bande de 103 m<sup>2</sup> sur la parcelle AP 43.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'acquérir 103 m<sup>2</sup> sur la parcelle AP 43 appartenant à Monsieur et Madame DURUSSEL Jean-Claude pour un montant total de 3 090 € soit 30 € le m<sup>2</sup>

#### **V. AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITIONS PARCELLES CADASTREES AL N°85 ET AL N° 87**

Considérant le projet de création de jardins familiaux au cœur du village,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AL N°87 d'une contenance de 448 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame TOURNEUR pour un montant de 806,40 € soit 1,80 € le m<sup>2</sup>
- d'acquérir la parcelle cadastrée section AL N°85 d'une contenance de 820 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur DE MACE DE GASTINES DE DOMMAIGNE pour un montant de 1 476 € soit 1,80 € le m<sup>2</sup>

#### **VI. ACCUEIL DE LOISIRS – FIXATION DU BAREME**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que par délibération du 28 mars 2006, la commune a décidé d'appliquer le barème 3 de la CAF pour son accueil de loisirs.

Monsieur le Maire précise que suite au réajustement effectué par la CAF sur ses barèmes, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le barème à appliquer.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer le nouveau barème n°3 de la CAF pour son accueil de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### **VII. SEZEO – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE DU SEZEO**

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, prévoient la disparition progressive des tarifs réglementés d'électricité et notamment au 1<sup>er</sup> janvier 2016, bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

La suppression de ces tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques et tous les organismes publics ou privés, pour la quasi-totalité de leurs bâtiments et installations.

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus.

Pour faciliter les démarches de ses membres et des autres acheteurs publics exerçant des missions d'intérêt général, le SEZEO a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le Conseil Municipal **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité,

### **VIII. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de créer à compter du 20 avril 2015 un poste d'agent technique polyvalent sous contrat unique d'insertion CAE pour un temps d'emploi de 25h hebdomadaire.

### **IX. INFORMATIONS DIVERSES**

- **Travaux à Armancourt :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Armancourt engage des travaux rue des Vignes Blanches. Cette route sera donc barrée et une déviation sera mise en place par la rue des Racques du 13 avril au 29 août 2015.
- **Projet d'école alternative bienveillante :** Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du projet de création d'une école alternative bienveillante initiée par Mme CARLIER pour des enfants à besoins spécifiques (haut potentiel, dys et TDA/H). Plus d'informations sur le site internet : <http://www.kisskissbankbank.com/en/projects/creation-d-une-ecole-alternative-bienveillante-en-picardie>
- **Course cycliste :** Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du passage de la course cycliste « Les rondes de l'Oise » à Jaux le jeudi 11 juin 2015. Compte tenu de l'heure de passage de cette course (16h40), une organisation spécifique sera mise en place afin de faire participer les enfants de l'école et d'assurer leur sécurité.
- **Manifestations :** Mme MUSELET rappelle au Conseil Municipal que l'opération village propre aura lieu le dimanche 12 avril 2015. Mme MUSELET précise également que la brocante initialement prévue le 2 mai est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Le Maire,

Michel JEANNEROT